

**REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.262-50 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES.
GESTION DE LA COMMUNE DE DUMBEA**

EXERCICE 2003 A 2006

I - Préambule

Il faut rappeler que la commune de Dumbéa a connu une croissance importante et qu'il est parfois difficile d'établir des parallèles avec des communes de métropole établies depuis des siècles, avec une fiscalité totalement différente.

Dumbéa est aussi la première commune en dehors de Nouméa à avoir mis en place des structures :

- une police municipale**
- un corps de sapeurs pompiers**
- un centre communal d'action sociale**
- un service d'urbanisme**
- des équipements de loisirs et de sports pour la jeunesse, piscine, golf, maison du temps libre, salle de squash, skate parc, salle des arts martiaux, alors que d'autres communes de l'agglomération en sont encore dépourvues.**

Malgré les difficultés liées à une croissance importante, la commune a eu le mérite, tout en développant ses infrastructures, d'avoir toujours fait face à ses obligations.

Il faut dire que depuis 20 ans la personnalité politique du maire en exercice, son refus de se soumettre au système hégémonique en place jusqu'en 2004, a généré l'absence de considération des enjeux démographiques et donc financiers auxquels il devait obligatoirement faire face.

Dumbéa a été ainsi rayée de la carte de la province Sud.

En 25 ans de mandat aucune subvention ou aide quelconque de la Nouvelle-Calédonie, ni de la province Sud n'a été accordée à la commune de Dumbéa, alors que sa population est passée de 5 000 à 23 000 habitants.

Il a fallu attendre la fin de l'année 2000, pour que le premier contrat d'agglomération soit enfin en place à Dumbéa permettant ainsi, mais de façon tardive, de financer le développement social, sans permettre, d'une part de rattraper le retard accumulé et d'autre part d'accompagner fortement au plan financier l'explosion démographique de l'agglomération qui n'a d'autre exutoire que Dumbéa.

II - Situation financière

L'explosion démographique sur la commune et les besoins de la population ont amené la Commune à effectuer certains choix en matière d'investissements et à recourir à l'emprunt pour faire face à ses besoins croissants.

Les organismes bancaires ont été réactifs en proposant des solutions financières à des conditions très intéressantes pour la collectivité - taux d'emprunt particulièrement bas, proches du taux d'inflation - et pour la première fois sans aval du Fond Intercommunal de Péréquation.

Le financement d'équipement ne peut en effet se faire que par les ressources propres - insuffisantes dans notre cas -, par les subventions, par les aides d'autres collectivités ou par l'emprunt. La solution d'emprunter a été choisie car elle permet de donner rapidement satisfaction aux administrés dans leur besoin d'équipements tout en étalant le remboursement avec des ressources croissantes dues à l'augmentation de la population.

La seule utilisation des ressources propres - excédent de trésorerie, cash flow - n'aurait pas permis d'atteindre le niveau d'équipement actuel.

Il faut rappeler que les plus gros investissements de la commune concernent les groupes scolaires, le réseau routier, les équipements sportifs, culturels et de loisirs.

La population n'aurait pas compris que l'on accumule de la trésorerie alors que les besoins immédiats et élémentaires ne sont pas satisfaits.

Le rapport parle des délais de réalisation et des pourcentages de programme réalisés qui semblent insuffisants. Il faut savoir que les délais de réalisation sont longs : entre les études, la réalisation et la livraison il s'écoule toujours plus d'une année. C'est pourquoi, lors de la présentation annuelle du compte administratif, seule la dépense de l'exercice apparaît et elle est toujours inférieure à l'engagement réel, encore en 2008.

III - Conclusion

La commune a su faire face jusqu'à ce jour aux différents défis, en particulier aux problèmes de développement avec des ressources limitées. Depuis plus de 20 ans, la commune a montré ses aptitudes à surmonter les obstacles et à remplir ses engagements financiers. Les investissements nécessaires ont été effectués pour répondre aux attentes toujours plus fortes des administrés.

Geler ces investissements en attendant d'avoir une liquidité totale pour les réaliser ne semble pas raisonnable pour une commune en pleine croissance. Les administrés ne l'auraient pas admis. L'utilisation raisonnable du crédit, comme le ferait un bon père de famille souhaitant acquérir, par exemple, un logement, investissement lourd, semble logique. Les taux obtenus auprès des organismes bancaires étaient bas et proches de l'inflation et les prêts ont permis la réalisation de projets nécessaires aux besoins de la commune. Les banques s'assurent également de bons ratios financiers et économiques de leur emprunteur. La capacité de remboursement augmente aussi avec les années en fonction de la croissance démographique. Les taux bancaires vont se maintenir attractifs en fonction du marché favorable.

Le mensuel publié en métropole « Maire de sa commune » indique dans sa page de présentation que « les emprunts sont une des ressources normales des communes » et il ajoute : « pour être un bon gestionnaire le maire doit savoir comment négocier avec les banquiers ».

Le courrier publié par la commune de BRAM (Aude) expose : « l'emprunt doit servir à l'investissement... sauf pour les communes « riches », l'emprunt est une composante naturelle des investissements... Investir sans emprunter, c'est souvent solliciter excessivement les ressources de l'année et assécher les excédents d'investissements donc arriver, à terme, à devoir financer 100% des investissements par l'emprunt ou à devoir cesser tout investissement.

Sans les emprunts, la commune de Dumbéa n'aurait jamais pu atteindre son niveau d'équipement actuel.

Enfin on notera dans le rapport de la Chambre au moins une contradiction; on ne peut reprocher à un maire l'endettement de la commune sans constater en contrepartie l'existence des réalisations et équipements en place, au service de la population.

Nous serons dans l'avenir, attentifs aux autres solutions financières que proposeront nos successeurs pour satisfaire les besoins exprimés par les administrés.

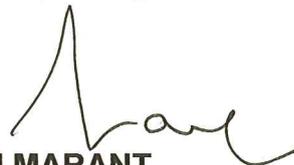
Les économies de gestion seront à l'évidence dérisoires, au regard des moyens financiers nécessaires aux investissements.

Pourtant la situation n'est pas insurmontable.

D'autres collectivités ont su surmonter ces difficultés, par la fiscalité, les dotations spécifiques des autres collectivités, comme les 480 millions de dotation supplémentaire allouée par le fond intercommunal de péréquation et la dotation globale de fonctionnement en 2008, les effets des recensements successifs..... et les emprunts.

Tels sont les éléments de réponse que je souhaite joints au rapport de la Chambre.

A Dumbéa, le 18 juin 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marant', written in a cursive style.

Bernard MARANT